

2023/4225



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**
CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Reçu le **24 AVR. 2023**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section utilité publique
Affaire suivie par : Aurore ZORNIG
Tél. : 03 21 21 21 53
aurore.zornig@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le **18 AVR. 2023**

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Courrier recommandé avec avis de réception

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane
100 Avenue de Londres
CS 40548
62411 BETHUNE CEDEX

OBJET : Arrêté préfectoral du 20 février 2023 relatif à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Labourse, instituant les servitudes d'utilité publique en application de l'article L.555-16 et L.555-27 du code de l'environnement sur les mêmes communes et de cessibilité portant institution de servitudes administratives prévues aux articles L.555-27 et R.555-35 du code de l'environnement et en application des articles R 132-1 à R 132-4 du code de l'expropriation nécessaires à la construction et à l'exploitation de la canalisation de transport de gaz naturel et ses installations annexes « Beuvry-Bénifontaine ».

P.J. : 1 arrêté préfectoral

Je vous prie de trouver, ci-joint, une copie de mon arrêté préfectoral modificatif du 20 février 2023 relatif au projet repris en objet.

Je vous serais obligé de bien vouloir procéder à son affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet,
le Directeur

Richard CHAPELET

